

N/REF : 6/10/2025 11H37 C:000502 I:16265
V/REF : 858125
V/Email reçu le Lundi 06/10/2025 à 11H37

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1176
IMMEUBLE : LE ROULET -1176
1 A 10, IMPASSE LE ROULET
(VAL-COUESNON)
35560 ANTRAIN

Rennes, le 29 Octobre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot3 Breti Est
LOCALISATION : ALLEE 9 ROULET - M HAYER 06 44 99 03 97
MOTIF : RADIATEUR DE LA CHAMBRE FONCTIONNE MAL
Donneur d'ordre : Mme L ROUSSELOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 09/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE
CONSTAT : RADIATEUR ELECTRIQUE HS
PRISE DE RÉFÉRENCE ET MISE EN COMMANDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 23/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION
DÉPOSE RADIATEUR DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE RADIATEUR 1000W TYPE CHALEUR DOUCE
RACCORDEMENT ELECTRIQUE
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIE ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 24/10/25 à 11H53 Mme L ROUSSELOT
AT LGESTION Email envoyé le 10/10/25 à 11H25 Mme L ROUSSELOT
1010 : BONJOUR, PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU RADIATEUR. DANS L'ATTENTE.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1.1-Rempl.	Radiateur(s)chal.douce 1000W	2	431,58	431,58
TOTAL H.T.					431,58
T.V.A. a 10,00%					43,15
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>474,73</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.